

DENTRESSANGLE

Société par actions simplifiée au capital de 654 626 960 euros

Siège social : 30 bis rue Sainte Hélène - Lyon (69002)

492 792 973 RCS Lyon

(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 16 MAI 2024

Les soussignés :

(...)

ci-après désignés ensemble les « **Associés** », propriétaires de la totalité des 65 462 696 actions composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société ;

ont adopté ce jour à l'unanimité, en application de l'article 17 des statuts de la Société, les décisions ci-après portant sur les sujets suivants :

1. Instauration d'un principe de Présidence tournante de la Société entre Monsieur Pierre-Henri DENTRESSANGLE et Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE ; désignation du Président de la Société ;
(...)
5. Désignation de Monsieur Jean-Louis SAVOYE et Monsieur Thierry COLOIGNER en qualité de Directeurs Généraux de la Société ;
(...)
7. Refonte globale des statuts de la Société ;
8. Démission de Monsieur Vincent MÉNEZ de ses fonctions de Directeur Général ; nomination de Monsieur Vincent MÉNEZ en qualité de membre du Comité Stratégique ;
9. Nomination de Monsieur Aymeric FLAMANT en qualité de membre du Comité Stratégique.

PREMIÈRE DÉCISION

(Instauration d'un principe de Présidence tournante de la Société ; désignation du Président de la Société)

Les Associés,

après avoir pris acte de la démission de Monsieur Norbert DENTRESSANGLE de ses fonctions de Président de la Société, par lettre remise en main propre ce jour avec effet au 1^{er} juin 2024,

décident d'instaurer au sein des statuts de la Société, à compter du 1^{er} juin 2024, un principe de Présidence tournante de la Société ;

décident de désigner en qualité de Président de la Société, en alternance, pour des périodes successives d'une (1) année courant en principe d'une décision collective des Associés statuant sur l'approbation des comptes annuels à la suivante :

- **Monsieur Pierre-Henri DENTRESSANGLE**, né le 28 avril 1981 à Tournon (07), de nationalité française, demeurant [REDACTED], puis [REDACTED],
- **Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE**, née le 16 avril 1986 à Saint-Vallier (26), de nationalité française, demeurant [REDACTED] ;

étant par ailleurs précisé :

- que parmi les deux personnes nommément désignées ci-dessus, celle n'exerçant pas les fonctions de Président exercera, de plein droit, les fonctions de Directeur Général de la Société ;
- que le premier mandat de Président de Monsieur Pierre-Henri DENTRESSANGLE commencera à courir à compter du 1^{er} juin 2024 et viendra à expiration lors de la décision collective des Associés qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Pierre-Henri DENTRESSANGLE et Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE seront investis, tant en qualité de Président que de Directeur Général, de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la Loi et les statuts à la collectivité des associés ou aux différents Comités institués aux termes des statuts.

Monsieur Pierre-Henri DENTRESSANGLE et Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE, intervenant aux présentes, déclarent expressément accepter les fonctions qui leur sont confiées et précisent n'être sous le coup d'aucune interdiction susceptible de leur en empêcher l'exercice.

(...)

CINQUIÈME DÉCISION

(Désignation de Monsieur Jean-Louis SAVOYE et Monsieur Thierry COLOIGNER en qualité de Directeurs Généraux de la Société)

Les Associés,

en conséquence de l'adoption de la décision qui précède,

décident, sur proposition du Président, de désigner en qualité de Directeurs Généraux de la Société, à compter 1^{er} juin 2024 et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Jean-Louis SAVOYE**, né le 15 septembre 1973 à Villefranche-sur-Saône (69), de nationalité française, demeurant [REDACTED], et
- **Monsieur Thierry COLOIGNER**, né le 6 mars 1973 à Asnières-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant [REDACTED].

En leur qualité de Directeurs Généraux, Monsieur Jean-Louis SAVOYE et Monsieur Thierry COLOIGNER disposeront chacun des mêmes pouvoirs que ceux dévolus par la Loi et les statuts au Président de la Société et, notamment, le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

Monsieur Jean-Louis SAVOYE et Monsieur Thierry COLOIGNER, intervenant aux présentes, déclarent expressément accepter les fonctions qui leur sont confiées et précisent n'être sous le coup d'aucune interdiction susceptible de leur en empêcher l'exercice.

(...)

SEPTIÈME DÉCISION

(Refonte des statuts)

Les Associés,

après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés,

(...)

décident, avec effet au 1^{er} juin 2024, de refondre entièrement les statuts de la Société et **adoptent**, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts refondus.

HUITIÈME DÉCISION

(Démission de Monsieur Vincent MÉNEZ, Directeur Général ; nomination en qualité de membre du Comité Stratégique)

Les Associés,

après avoir pris acte de la démission de Monsieur Vincent MÉNEZ de ses fonctions de Directeur Général de la Société, par lettre remise en main propre ce jour avec effet au 1^{er} juin 2024,

(...)

décident, sur proposition du Président, et conformément aux dispositions de l'article 13.3.2 des statuts, de désigner **Monsieur Vincent MÉNEZ** en qualité de membre du Comité Stratégique de la Société,

avec effet au 1^{er} juin 2024 et pour une durée expirant à l'issue de la décision collective des associés qui statuera sur les comptes du troisième exercice clos suivant sa nomination, soit sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Vincent MÉNEZ a fait savoir dès avant ce jour qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

NEUVIÈME DÉCISION

(Nomination de Monsieur Aymeric FLAMANT en qualité de membre du Comité Stratégique)

Les Associés,

sur proposition du Président, et conformément aux dispositions de l'article 13.3.2 des statuts,

décident de nommer en qualité de nouveau membre du Comité Stratégique de la Société :

- **Monsieur Aymeric FLAMANT**, né le 17 octobre 1973 à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant 50 rue Bayen, 75017 Paris ;

avec effet de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de la décision collective des associés qui statuera sur les comptes du troisième exercice clos suivant sa nomination, soit sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Aymeric FLAMANT a fait savoir dès avant ce jour qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

(...)

DocuSigned by:

F879CE85C118488...

DocuSigned by:

7F6589C7162C40A...

Certifié conforme

La société DENTRESSANGLE

représentée par M. Pierre-Henri DENTRESSANGLE
et Mme Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE,
Directeurs Généraux